

**DELIBERATION PORTANT CREATION DU DIPLÔME D'UNIVERSITE DROIT FISCAL APPROFONDI DE L'ENTREPRISE
PORTE PAR L'ECOLE DE DROIT**

**LE CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE
DU MARDI 09 DECEMBRE 2025,**

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, notamment les articles 29 à 31 ;

Vu le règlement Intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 16 mars 2021 portant élection du Président de l'université, Mathias BERNARD ;

Vu le quorum atteint en début de séance ;

Vu la présentation de Pablo GUEDON, enseignant-chercheur, responsable du DU ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

de créer le Diplôme d'Université «Droit fiscal approfondi de l'entreprise» porté par l'École de Droit, tel que présenté en annexe.

Membres en exercice : 42

Votes : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

**Le Président de l'Université
Clermont Auvergne,**

Le Président de l'Université Clermont Auvergne
Mathias BERNARD



Le 11 décembre 2025

DOSSIER DE VALIDATION DU-DIU
Volet pédagogique

**DU Droit fiscal approfondi de
l'entreprise**

- Crédation -

UFR de rattachement : Ecole de Droit
Etablissements partenaires :
Responsables du diplôme : Pablo GUEDON
Validation à compter du : 09/12/2025
Validation accordée jusqu'à fin 2027-2028
Délibération CFVU N° 2025-12-09_17

A - Présentation du projet

I – Contexte général – Objectifs de la formation

Une formation d'excellence pour une maîtrise avancée du droit fiscal des entreprises

Dans un environnement économique, juridique, et aujourd'hui géopolitique, en constante mutation, le droit fiscal occupe une place centrale dans la stratégie et la gestion des entreprises. Les impératifs de conformité réglementaire, les exigences accrues en matière de transparence fiscale, la lutte contre la fraude et les montages fiscaux considérés comme agressifs imposent aux professionnels du droit et de la gestion une expertise pointue et sans cesse actualisée. Le Diplôme d'Université de Droit Fiscal Approfondi de l'Entreprise, proposé par l'Ecole de Droit, répond à ces enjeux en formant des spécialistes capables d'analyser, d'anticiper, de conseiller et d'accompagner les entreprises et leurs dirigeants dans la gestion de leurs obligations fiscales et l'élaboration de stratégies adaptées aux réalités économiques contemporaines.

Conçu pour répondre aux attentes des étudiants et des professionnels, ce diplôme est accessible en **formation initiale**, permettant une spécialisation approfondie dès le parcours universitaire, ainsi qu'en **formation continue**, offrant aux praticiens la possibilité d'actualiser et de perfectionner leurs compétences en fonction des évolutions législatives, jurisprudentielles et doctrinaires.

Une approche professionnalisaante structurée autour de quatre modules fondamentaux

Le programme repose sur une structuration pédagogique rigoureuse, combinant une approche théorique approfondie et des études de cas concrets, afin de garantir une maîtrise complète des enjeux fiscaux de l'entreprise :

- **Droit fiscal général de l'entreprise** : approfondissement des principes fondamentaux du droit fiscal des affaires, incluant l'impôt sur les sociétés, la fiscalité des groupes, la TVA et la fiscalité locale des entreprises.
- **Droit fiscal international de l'entreprise** : analyse des interactions fiscales transfrontalières, des conventions fiscales internationales, des règles de prix de transfert et des stratégies d'optimisation dans un contexte globalisé, en tenant compte des initiatives récentes de l'OCDE et de l'Union européenne et de la grande actualité des droits de douane.
- **Droit fiscal spécial de l'entreprise** : examen de régimes fiscaux sectoriels, du traitement fiscal d'opérations particulières intéressant la vie des entreprises ou le patrimoine de leurs dirigeants.
- **Procédure fiscale** : étude des mécanismes de contrôle fiscal, des voies de recours et du contentieux fiscal, ainsi que des stratégies de mise en conformité face aux évolutions de la jurisprudence administrative et judiciaire.

Excellence académique et perspectives professionnelles

Ce diplôme se distingue par :

- **Une formation de haut niveau structurée par des universitaires et dispensée essentiellement par des praticiens experts en droit fiscal**, issus du barreau, des directions fiscales d'entreprises et de l'administration.
- **Un équilibre entre enseignement théorique et mise en pratique**, favorisant l'acquisition d'une expertise immédiatement opérationnelle.

- **Une veille permanente sur les évolutions normatives et jurisprudentielles**, intégrant les réformes fiscales les plus récentes.
- **Une reconnaissance sur le marché du travail**, ouvrant des perspectives en cabinet d'avocats, en entreprise (directions fiscales, financières, comptables), dans le secteur financier, ou au sein des administrations publiques.

Rejoignez une formation pointue et exigeante et développez une expertise fiscale stratégique au service des entreprises.

II – Composante porteuse du projet

Ecole de Droit

III – Autres composantes de l'UCA participant à la formation

aucune

IV – Partenaires de la formation

aucun

V – Responsable du DU

Nom, Prénom : GUEDON Pablo

Statut : Maître de conférences en droit privé

Coordinnées : pablo.guedon@uca.fr

VI – Composition du conseil de perfectionnement

Personnel de l'Université Clermont Auvergne

- Le Doyen de l'Ecole de Droit ou son représentant,
- Le Directeur des études de l'Ecole de Droit ou son représentant
- Le responsable pédagogique du DU
- Deux membres de l'équipe pédagogique
- Un membre du personnel des services administratifs en lien avec la formation.

Candidat en formation : un candidat de la formation.

Intervenants extérieurs à l'Université Clermont Auvergne : un représentant du monde socio-professionnel

VII – Autres renseignements

Si renouvellement, date de la dernière demande : sans objet

Première année universitaire concernée par la demande : 2025-2026

Niveau de la formation : 2^{ème} cycle

Public visé et niveau requis pour intégrer la formation :

	Public visé par la formation	Prérequis
FI	Etudiants en Master	L3 ou M1 dans le domaine Droit Economie Gestion
RE	Public souhaitant approfondir ses connaissances dans le domaine de la fiscalité	Validation des acquis possible
FC	Professionnels en lien avec la problématique de la fiscalité (Avocats, comptables...) souhaitant actualiser et perfectionner leurs compétences	Validation des acquis possible

Durée de la formation : 1 année universitaire, 109 heures de cours

Calendrier de la formation : cours entre janvier et avril – examen en fin de formation

Lieu de la formation : Ecole de Droit

Ouverture en formation initiale (FI) : oui

Ouverture en formation continue (FC) : oui

Tarif 1 (tarif plein)	4 500 €
Tarif 2 (tarif UCAA inscrits dans l'année ou l'année précédente)	700 €

Nombre minimal d'inscrits pour ouverture de la formation : 10 ; il est nécessaire de s'assurer de l'autofinancement de la formation avant l'ouverture

Capacité d'accueil maximale : 30

Période d'inscription / candidature : dépôt des dossiers de candidature et sélection des candidats à partir du mois de septembre et une inscription en novembre pour une entrée en formation en janvier.

Contact Scolarité : Scolarité des DU de l'Ecole de Droit : Jade PAILLOUX ; jade.pailloux@uca.fr ; 04 73 17 76 12

B – Description de la formation

I – Organisation générale de la formation

Les cours et séminaires sont dispensés entre janvier et avril, conformément au calendrier universitaire de l'Université Clermont Auvergne. La préparation s'effectue en un semestre.

Ils sont assurés de façon prédominante par des professionnels du droit fiscal issus des différents secteurs publics ou privés (agents de la DGFIP, avocats, fiscalistes d'entreprise...).

II – Maquette de la formation et Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC)

Intitulés Unités d'Enseignement (UE) et Eléments Constitutifs (EC)	Nombre d'heures				Contrôle des connaissances			
	total	CM	TD	TP	Théorique / Pratique		Période d'examen	Coefficient de l'UE
					Nature et durée de l'épreuve	Coefficient		
UE 1 : Droit fiscal général de l'entreprise	31	31			Epreuve unique d'une durée de 4h portant sur une ou plusieurs thématiques abordées dans le cadre du DU	A la fin des enseignements annuels		
Impôt sur les sociétés approfondi et groupes	12	12						
Taxe sur la valeur ajoutée approfondie	12	12						
Impôts locaux sur l'entreprise	7	7						
UE 2 : Droit fiscal international de l'entreprise	27	27						
Droit européen et fiscalité	6	6						
Fiscalité internationale	7	7						
Fiscalité douanière	7	7						
Initiation aux prix de transfert	7	7						
UE 3 : Droit fiscal spécial de l'entreprise	21	21						
Droit fiscal des organisations à but non lucratif	7	7						
Fiscalité des restructurations	7	7						
Fiscalité patrimoniale du dirigeant d'entreprise	7	7						
UE 4 : Procédure fiscale	30	30						
Contrôle fiscal	15	15						
Contentieux du recouvrement de l'impôt	6	6						
Lutte contre la fraude fiscale	9	9						
Total	109	109						

Cette formation mêle des études de cas, de dossiers et des formations techniques et plus académiques.

III – Règles de délivrance du diplôme

Le DU est validé avec une moyenne de 10/20 minimum.

Le diplôme est assorti des mentions suivantes en fonction des notes obtenues pour l'ensemble de l'année :

- Passable, lorsque la moyenne est égale ou supérieure à 10/20 et inférieure à 12/20.
- Assez bien, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à 12/20 et inférieure à 14/20
- Bien, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à 14/20 et inférieure à 16/20
- Très bien lorsque la moyenne générale est supérieure à 16/20.

En cas d'échec à la première session, une seconde session est prévue : elle est proposée aux étudiants dont la moyenne en première session est supérieure à 08/20 ou dont la défaillance en première session est justifiée. L'épreuve de seconde session est un oral transversal organisé sous la responsabilité du directeur du DU.

IV – Compétences acquises pendant la formation

Compétence	UE 1	UE 2	UE 3	UE 4
Maîtrise de l'environnement juridique	X	X	X	X
Maîtrise de la méthodologie	X			X
Capacité à élaborer une vision stratégique	X		X	X

V – Équipe pédagogique

Nom Prénom	Etab. de rattachement	Statut	Qualité	Matière	Volume horaire (CM)
LEBARON Matthieu	Groupe Michelin	IE	Resp. fiscalité de groupe et fusions-acquisitions - Michelin	Impôt sur les sociétés approfondi et groupes	12
HABIBOU Nathalie	Asene Taxand société d'avocats	IE	Avocate associée	Taxe sur la valeur ajoutée approfondie	12
CLEMENCE Marie-Cécile	M2C Avocat	IE	Avocate associée	Impôts locaux sur l'entreprise	7
GUEDON Pablo	UCA	MCU	Maitre de conférences	Droit européen et fiscalité Lutte contre la fraude fiscale Contrôle fiscal	6 9 15
BERLAND Cyril	Newcleo	IE	Directeur fiscal	Fiscalité internationale	7
BERGER Sophie	Groupe Michelin	IE	Responsable des données douanes	Fiscalité douanière	7
HEFIED Abdelsellem	Omerin	IE	Responsable Fiscal	Initiation aux prix de transfert	7
DE BOISSIEU Enguerrand	Cabinet Deslsol	IE	Avocat	Droit fiscal des organisations à but non lucratif	7
ESPOSITO Éric	ENFiP	IE	Inspecteur principal, enseignant	Fiscalité des restructurations	7
ROBIN Frédéric	Cabinet Labonne ACDP	IE	Avocat associé	Fiscalité patrimoniale du dirigeant d'entreprise	7
DUCATE François	ENFiP	IE	Inspecteur, enseignant	Contentieux du recouvrement de l'impôt	6

Nombre total d'heures assurées par des personnels de l'UCA : 30 h

Nombre d'heures assurées par des intervenants extérieurs à l'UCA : 79h

VI – Composition du jury

Un jury est nommé pour l'année universitaire par le Président de l'Université sur proposition de la composante qui porte la formation. Sont membres du jury : le responsable de formation, le directeur des études, un membre de l'équipe pédagogique.

VII – Modalités d'admission

La candidature se fait via le dossier de candidature unique des DU de l'Ecole de Droit (qui comprend CV et lettre de motivation). Entretien éventuel.

VIII – Mobilité à l'international

aucune

Avis favorable du Conseil de Gestion de l'Ecole de Droit : 03/12/2025

Approbation du Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : 09/12/2025

Validation accordée pour une durée de 3 ans, jusqu'à fin 2027-2028



Approuvé par le
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire
du 9 décembre 2025

Délibération complète sur le site institutionnel de l'UCA :





Extrait du PV du Conseil de Gestion de l'École de Droit

Mercredi 03 Décembre 2025 – 08h30 – Salle Pascal

Présents : Mme ALBARET – Mme JACQUEMET-GAUCHE – M. BLANDIN – Mme L'HÔTE – M. MARQUAIRE BEAUSOLEIL – M. BENOIST – Mme AUGIER – Mme MARCHAND – M. MAYMONT – M. RASCHEL

Excusés ayant donné procuration : Mme PRETOT – M. PERROT – M. CAFARELLI – Mme TAVARES – Mme V. BERTRAND – M. VALLEIX – M. RAIMONDI

Présidence de la séance : Monsieur le Doyen RIFFARD

Invitées : Mme BERTRAND – Mme MARLIAC

La séance est ouverte à 08h30.

.....

A) Approbation des DU Droit Fiscal Approfondi de l'Entreprise ; Droit et Techniques de l'immobilier.

Monsieur le Doyen présente chacun des DU en s'appuyant sur leur dossier de validation. Il rappelle pour chacun le contexte général, leurs objectifs, l'équipe pédagogique et la maquette de formation. Plusieurs échanges ont lieu.

Monsieur Le Doyen les propose aux votes. Ils sont approuvés à l'unanimité.

B) Approbation du parcours professionnalisant « Droit immobilier et habitat durable » en N3

Monsieur Le Doyen présente la note explicative de ce parcours, en rappelant les origines de cette création, et là encore en présentant le contexte général, leurs objectifs, l'équipe pédagogique et la maquette de formation. Plusieurs échanges ont lieu.

Monsieur le Doyen la propose aux votes. Elle est approuvée à l'unanimité.

.....

L'ordre du jour étant épousé, Monsieur Le Doyen lève la séance à 10h.

Le Doyen,
Jean-François RIFFARD